



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture de la plateforme « Mission Transition Écologique »

Paris, le 29/11/2023 N°1393

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoire, Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique, et Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme lancent la plateforme numérique Mission Transition Ecologique (https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/) qui sera le point d'entrée de référence des près de 4 millions de TPE et PME pour accélérer leur indispensable transition écologique alors que la COP28 démarre dans quelques jours.

Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs publics destinés à accompagner les entreprises dans leur transition écologique et énergétique, de l'évaluation de leur situation au passage à l'action concrète : outils de diagnostic, subventions, prêts, appels à projets etc. Néanmoins, de nombreuses entreprises, notamment parmi les plus petites, n'ont pas encore connaissance de ces dispositifs, ce qui peut entrainer un phénomène de non-recours aux aides. Les aides de l'Etat et de ses opérateurs sont conçues pour leurs utilisateurs : elles doivent donc être lisibles, compréhensibles et facilement activables. L'objectif de la plateforme est d'augmenter le nombre d'entreprises qui s'engagent dans la transition écologique afin de changer d'échelle, tout simplifiant et de rationnalisant le parcours de l'entreprise dans l'accès aux aides et dispositifs d'accompagnement.

A terme, améliorée par les retours d'expériences des prochains utilisateurs, la plateforme offrira à l'entreprise un parcours utilisateur complet, fluide et personnalisé qui lui permettra en peu de temps, en rentrant quelques données et en répondant à quelques questions :

- de bénéficier d'un auto-diagnostic;
- d'être orientée vers les aides, dispositifs d'accompagnements et contacts pertinents;
- d'être informée sur les actions essentielles à engager dans une démarche de transition environnementale selon les résultats de l'autodiagnostic.

La version bêta de la plateforme, construite et testée auprès d'une trentaine d'entreprises, propose aujourd'hui une orientation vers les aides et dispositifs ; dans un second temps elle proposera aussi des actions, personnalisées en fonction de son secteur d'activité. L'entreprise n'aura plus à saisir à nouveau

toutes ses informations auprès des opérateurs au moment de déposer sa demande. Opérateurs et acteurs publics travaillent en lien étroit pour proposer la plateforme la plus complète et fluide possible.

Cette plateforme constituera de fait un point d'entrée multi-opérateurs avec des données mises à jour en permanence sur les dispositifs existants et leurs critères d'éligibilité.

Cette plateforme numérique conçue pour un service public efficace vise plusieurs objectifs :

- Augmenter le nombre d'entreprises qui s'engagent et agissent dans la transition écologique ;
- Augmenter le passage à l'acte au travers des aides et accompagnements publics proposés par ce nouveau service;
- Recenser, structurer et rendre plus accessibles les dispositifs proposés par les opérateurs ;
- Avoir un meilleur suivi du déploiement des aides.

Le processus de dépôt d'un dossier

2 parcours principaux pour une transmission fluide à l'opérateur concerné

- 1. L'entreprise ne sait pas par où commencer et répond à un certain nombre de questions afin d'avoir les résultats les plus probants.
- 2. L'entreprise a un objectif identifié et le service propose les dispositifs les plus adaptés à l'entreprise.



La plateforme est le fruit d'une coopération étroite entre tous les opérateurs qui ont dans leurs missions la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises à la transition écologique: ADEME, Bpifrance, CCI France et CMA France, sous le pilotage du ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, de la ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, de la Direction générale des Entreprises (DGE), du Commissariat général au développement durable (CGDD), du Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE), et de la direction interministérielle du numérique (DINUM) dans le cadre du programme Beta.Gouv.

Les Ministres ont également annoncé le maintien d'un soutien de l'Etat en 2024 aux outils déployés conjointement par la BPI et l'Adème à destination des TPE et PME, que sont le prêt vert Adème, le Diag'action climat, les accélérateurs décarbonation, les subventions vertes et les volontariats territoriaux en entreprise vertes (VTE Verts).

Christophe Béchu a déclaré « Les enjeux environnementaux, liés tant au réchauffement climatique qu'à la protection de la biodiversité et à la préservation de nos ressources, nous obligent collectivement à agir. Cette plateforme répond à notre ambition de donner de la puissance à la transition écologique des entreprises grâce une planification exigeante, afin d'obtenir des résultats rapides en termes d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. »

Agnès Pannier-Runacher a déclaré « Avec la transition écologique et énergétique, c'est toute notre économie qui doit évoluer. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé dans un grand chantier de planification écologique, avec des moyens financiers et des solutions concrètes pour les Français et nos entreprises. Cette plateforme permettra de rendre visibles et accessibles les offres de financement et d'accompagnement à la transition, trop souvent méconnues. TPE-PME, saisissez-vous des solutions de décarbonation que nous mettons à votre disposition. Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner et simplifier vos démarches! »

Olivia Grégoire a déclaré « Nous devons embarquer l'ensemble des entreprises dans le processus de transition écologique et énergétique. Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de la France, 4 millions de PME doivent engager leurs transitions. Les PME et TPE sont volontaires mais la multiplicité des dispositifs existants peut brouiller la lisibilité des aides. Il est de notre devoir de faciliter les démarches et je me félicite du travail accompli conduisant à l'ouverture de cette plateforme, qui témoigne de notre volonté d'agir en faveur de toutes les entreprises. »

Lien vers la plateforme : https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/



Contacts presse:

Cabinet d'Olivia Grégoire: presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr - 01 53 18 46 23

Cabinet de Christophe Béchu: communication.mtect@ecologie-territoires.gouv.fr - 01 40 81 78 31

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr - 01 44 97 04 49